

Congrès international
Lesson Study
6 - 8 juin 2018

Lesson Study en Congrès

Du 6 au 8 juin prochain, la HEP Vaud accueillera le congrès international *Lesson Study*. La rencontre a pour but de décrire et de questionner les différentes adaptations de cette méthode en Europe, et plus spécifiquement dans le monde francophone.

La démarche *Lesson Study* (LS) est un dispositif de formation-recherche impliquant des formateurs-chercheurs et des enseignants, dans lequel ces derniers adoptent une posture de chercheurs. Depuis son apparition au Japon il y a plus d'un siècle, on constate une grande diversité dans les formes et les pratiques des *Lesson study*.

La démarche de LS est souvent présentée comme un processus cyclique à travers lequel un groupe d'enseignants: 1) choisit une thématique et définit des objectifs d'apprentissage; 2) prépare et planifie la leçon et son étude; 3) enseigne la leçon et l'observe; 4) analyse les faits récoltés, évalue l'impact de la leçon et la révisé; 5) parfois ré-enseigne et ré-étudie la leçon; 6) documente et diffuse le travail effectué.

La diversité des démarches présentées lors du Congrès de juin devrait contribuer à une meilleure compréhension des enjeux des LS. L'appel à contributions est ouvert jusqu'au 31 janvier. <https://www.hepl.ch/cms/accueil/actualites-et-agenda/actu-hepl/congres-international-lesson-stu.html> (com./réd.)

poesieromande.ch

Printemps de la Poésie: formation continue

Dans le cadre du Printemps de la poésie 2018 (www.poesieromande.ch), la HEP-Vaud et l'Université de Lausanne organisent le vendredi 9 mars prochain une journée de formation continue dédiée à l'enseignement de la poésie en français et en langues étrangères ou anciennes, pour tous les degrés de la scolarité obligatoire et post-obligatoire. La visée principale de la journée sera d'enrichir l'enseignement et l'apprentissage de la poésie dans les classes, en proposant des pistes didactiques concrètes. Des conférences et des discussions autour de diverses thématiques en lien avec la poésie la ponctueront.

Avec la participation de Judith Emery-Bruneau (Université du Québec), de Nathalie Brillant-Rannou (Université Rennes 2), et en présence du slameur MOTS PAUMÉS.

Journée ouverte à tous publics. Entrée libre, mais inscription obligatoire. Une attestation de participation sera transmise aux enseignantes et enseignants inscrit-e-s.

Formulaire d'inscription sur le site de la HEP-Vaud: www.hepl.ch/cms/accueil.html. Inscriptions ouvertes jusqu'au 2 mars 2018. (com./réd.)

Admissions limitées

Conformément aux dispositions de la loi du 12 décembre 2007 sur la HEP, le Conseil d'État a décidé le 13 décembre dernier de limiter les admissions dans certaines disciplines de la filière menant au diplôme d'enseignement au degré secondaire I et II ainsi que pour les masters en pédagogie spécialisée orientation enseignement spécialisé et éducation précoce spécialisée, ceci pour l'année académique 2018-2019. À l'instar des années précédentes, c'est le dépassement de la capacité d'encadrement des stagiaires dans la phase de formation pratique dans les établissements partenaires de formation qui motive cette décision. (com./réd.)

Championnats des métiers en terres vaudoises?

Le Grand Conseil lors de sa séance des 5 et 6 décembre a traité un postulat du député PLR Guy Gaudart. Ce dernier demande que le Conseil d'État présente un rapport sur le positionnement du canton en vue de l'organisation des championnats du monde des métiers en 2023 et de s'assurer de la collaboration des cantons romands. Pour rappel, le SER et LCH sont intervenus auprès de la Confédération pour que cette dernière appuie l'organisation d'une telle manifestation suite au retrait de la candidature de Bâle pour l'édition 2021. Le postulat a été renvoyé en commission. À suivre. (com./réd.)



redaction@revue-educateur.net

Les parcours des élèves dans les gymnases sous la loupe

Dans un contexte d'accroissement régulier des effectifs de gymnasiens au niveau cantonal (les effectifs ont doublé depuis vingt-cinq ans et ont augmenté de 20% depuis 2011) et des prévisions toujours à la hausse pour les prochaines années, le questionnement sur les parcours des jeunes prend tout son sens dans le canton de Vaud. L'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes éducatifs (URPS) a publié un rapport intitulé *Les parcours des élèves dans les gymnases vaudois: une analyse longitudinale*. Les auteurs, Cynthia Vaudroz et Bruno Suchaut, donnent les caractéristiques de la population des gymnasiens, retracent leur parcours de façon détaillée et analysent les échecs et les abandons.

À la lecture du rapport, plusieurs éléments intéressants ressortent. Par exemple, on apprend que le taux de réussite en trois années en maturité est en légère augmentation: il était de 65,3% pour la volée analysée dans le rapport (2009-2010), il est de 65,8% pour la volée 2010-2011, de 68,2% pour la volée 2011-2012 et de 70,1% pour la volée 2012-2013. Le taux de réussite en trois années en École de culture générale et de commerce (ECGC) est quant à lui en légère baisse: 56,1% pour la volée 2009-2010, 55,9% pour la volée 2010-2011, 55,3% pour la volée 2011-2012, et 54,1% en 2012-2013.

Concernant le nombre d'entrées en École de maturité (EM), une augmentation est aussi constatée: 2822 élèves en 2011-2012, et 3167 en 2015-2016. En 2016-2017, avec la première volée d'élèves sous le régime de la LEO qui entre au gymnase, les effectifs de première année augmentent encore: 3430 élèves vaudois ont commencé leurs études en maturité.

Le rapport dégage encore les éléments suivants: «Si l'on considère tout d'abord les parcours en référence à une scolarité idéale, à savoir une réussite au certificat dans le temps imparti, c'est environ deux jeunes sur trois (65,3%) qui sont dans ce cas en École de maturité alors que seulement moins de trois jeunes sur

cinq (56,1%) remplissent cette condition dans l'École de culture générale et de commerce. Il y a donc déjà, selon cet indicateur global de réussite, une différence notable entre ces deux filières gymnasiales. Avec un indicateur moins sélectif que les précédents qui est celui de l'obtention du certificat: quelle que soit la durée utilisée pour l'obtenir, on constate que plus de huit élèves sur dix sont dans ce cas (82,5%) en EM et seulement trois sur quatre (75,1%) en ECGC.»

La question de l'abandon a aussi été étudiée. Le rapport dégage les constats suivants:

- Les véritables abandons de scolarité concerneraient 5,8% des jeunes de l'EM et 8,5% des élèves de l'ECGC.
- Les abandons de scolarité dans la voie choisie initialement sont en revanche plus fréquents puisqu'ils concernent plus d'un élève sur dix en EM (11,1%) et plus d'un élève sur cinq en ECGC (21,7%).

L'analyse effectuée par les auteurs permet de mettre en évidence l'influence de certaines caractéristiques personnelles et scolaires des élèves. Ainsi, les filles réussissent plus fréquemment que les garçons que ce soit en EM ou en ECGC. En EM, l'âge d'entrée est lié fortement à la réussite, les élèves les plus jeunes (ceux qui n'ont pas accumulé de retard dans la scolarité obligatoire et entrent au gymnase directement) ont des chances bien plus grandes de réussir que les élèves plus âgés. La langue maternelle et/ou la nationalité n'exercent plus d'effet autonome sur la réussite des élèves au contraire du milieu social, ce qui montre l'existence d'inégalités sociales et culturelles de réussite à ce niveau de la scolarité. Les auteurs signalent aussi que de bons résultats aux épreuves cantonales de référence en 10e, comme le niveau de compétence des élèves en 11e année (PISA), permettent de prévoir une réussite au certificat. Cela est particulièrement valable pour les mathématiques.

(réd.)

Adhérez!

Faites adhérer!

Toutes les informations sur www.le-ser.ch/cantons/section

section
SER

Répartition des vacances

L'AD de la SPG a été saisie en décembre dernier de la question de la répartition des vacances scolaires dans l'année. Le sujet ne semble pas passionner les collègues. Les avis ne sont pas tranchés, les délégués n'ont pas pu ramener de vraies positions de leurs établissements. Donc, pour l'instant, la SPG continuera à participer au groupe de travail mis sur pied par le département, avec comme base le résultat du sondage mené il y a quelques mois. Le comité s'engage à tenir l'AD au courant des avancées du dossier et le cas échéant à convoquer une Assemblée générale pour valider les options lorsque celles-ci auront été mieux définies. (lv)

Changement du site

Le comité travaille d'arrache-pied à l'élaboration d'un nouveau site, changement d'autant plus nécessaire que nous avons modifié notre logo. Le bulletin d'adhésion en ligne ne convient plus aux besoins et les entrées du menu du site doivent indiquer les thèmes de débat pour retrouver rapidement nos positions et résolutions sur les dossiers qui nous occupent. (lv)

La grève, ça paie!

C'est aussi grâce à notre mobilisation que nous avons obtenu une annuité entière pour la prochaine rentrée. De plus, le budget 2018 a été voté avec des postes en plus pour le Département de l'instruction publique. Concrètement, pour l'enseignement primaire, il y aura des équipes pluridisciplinaires et des éducateurs supplémentaires à la rentrée 2018. Cela veut dire que de plus en plus d'écoles pourront bénéficier d'un appui pour gérer des situations complexes avec les familles ou les élèves. Une bonne nouvelle en soi. C'est l'action syndicale qui contribue à de telles avancées, cela peut être rappelé à ceux qui ne sont pas membres pour les inciter à adhérer afin de soutenir ce travail. (lv)

Des postes en plus, mais...

Si les postes en plus permettent de renforcer l'école inclusive et apportent des solutions pour des situations difficiles dans les écoles, ils restent insuffisants au regard des besoins. Nous sommes en période de forte augmentation d'élèves au primaire. À la rentrée 2017, nous avons accueilli six-cents élèves et nous en attendons environ sept-cent-cinquante de plus à la rentrée 2018. Cela pose des problèmes de postes, notamment pour le personnel administratif et technique. Nous manquons d'infirmières et de secrétaires. Les effectifs des établissements enflent et se pose la question de la taille maximale, pour ne pas dire idéale d'un établissement. À partir de combien d'élèves doit-on créer un nouvel établissement? Nous avons obtenu des postes, mais ils sont absorbés par cette augmentation importante d'effectifs, ils n'amélioreront que peu les conditions de travail dans les écoles. (lv)

AIS: on cherche des solutions

L'enseignement primaire peine à stabiliser les assistants à l'intégration scolaire (AIS) auprès des élèves qui en ont besoin. Ils changent souvent, créant de la frustration pour les élèves concernés, pour les collègues qui doivent recréer des contacts avec une nouvelle personne. Ces ruptures ne sont évidemment pas bénéfiques pour les élèves, dont le suivi devient chaotique. La SPG a alerté la direction générale, qui dit avoir besoin de faire un arrêt sur image avant d'améliorer le système. (lv)



Des enfants gâtés bien lotis

«Les conditions de retraite dans le privé sont bien plus dures, les fonctionnaires sont encore bien lotis. Tout le monde est en primauté de cotisation et ne s'en porte pas plus mal, pourquoi pas nous? Pourquoi se battre pour la caisse de pension, alors qu'on pourrait faire un effort supplémentaire?»

.....
Laurent Vité, président de la SPG



Le débat sur la caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG) fait ressortir de vieilles antiennes. Souvent, les comparaisons fusent avec le privé. Comme si la réalité dans le privé ou le public était monolithique! Par exemple, s'il est vrai que les caisses en primauté de prestations sont la minorité, certains employeurs la maintiennent, même dans le privé. Ce système de gestion reste donc possible. Autre exemple, on pense que la cotisation est payée à parts égales entre employeurs et employés dans le privé; on est loin de la réalité! Certains employeurs privés payent tout le deuxième pilier, comme un avantage pour attirer des talents. La part payée par l'employé est en moyenne suisse de 40%. Le nouveau projet de loi du Conseil d'État pour la CPEG l'établit à 48%, constituant une augmentation de la cotisation et donc une baisse du salaire net. La volonté du politique est de nous faire passer à la primauté de cotisation; ce serait une dégradation des conditions de rentes, notamment parce que dans un tel système, les risques boursiers sont supportés par les employés. Ce changement de système n'est cependant pas la pire solution, s'il est assorti de conditions permettant de compenser au moins en partie les dégradations. Plusieurs projets de lois ont été déposés, qui sont autant de pistes de travail différentes pour assurer l'avenir de notre caisse. L'un propose une capitalisation partielle pour se donner du temps pour réaliser le projet de cession des terrains des Vernets à la

CPEG pour créer des logements dont le rendement profiterait à la caisse. Une initiative en ce sens a presque abouti; elle est appuyée par un projet de loi en cours de consultation. L'autre envisage de capitaliser la CPEG à hauteur de cinq milliards, avec comme contrepartie le passage à la primauté de cotisation. Dans ce projet, et contrairement à ce que laisse entendre le Conseil d'État, l'État ne donne rien parce qu'il se remboursera en quarante ans en se désengageant de sa garantie grâce au passage à la primauté de cotisation et à l'augmentation de la cotisation; au final, ce sont les fonctionnaires qui payeront la facture, alors qu'ils ont déjà fait des efforts par le passé pour assurer la pérennité du système. Le dossier est complexe et la commission des finances, le comité de la caisse et le Cartel font appel à des experts différents pour avoir des éclairages complémentaires. Depuis plus d'une année, le Cartel se démène pour que débat ait lieu et que l'État ne se précipite pas sur des solutions onéreuses pour les employés. Il y a une échéance en juin prochain, le calendrier est serré et nos délégués travaillent dur et vite pour suivre les débats. Nous devons continuer à défendre nos rentes pour des revenus dignes à la retraite. Nous devons le faire aussi pour que l'État paye le passage éventuel d'un système à l'autre. En effet, les personnes proches de la retraite, qui ont beaucoup donné au système, ne doivent pas perdre encore de l'argent sur leurs revenus futurs.

Engagement au comité

Au cœur de l'action par passion du métier

Je n'avais pas une âme de syndicaliste quand j'ai commencé à travailler, mais je me considère comme une enseignante passionnée et j'ai vu les conditions de travail des enseignants se détériorer depuis quelques années. J'estime que si nos conditions de travail sont péjorées, ce sont les élèves qui sont les premiers à en pâtir, donc je me suis engagée au comité de la SPG non seulement pour défendre nos conditions de travail, mais surtout pour défendre ce métier que j'adore et pour défendre les conditions d'apprentissage de nos élèves, car je suis convaincue qu'il n'y a qu'en éduquant les enfants d'aujourd'hui que nous améliorerons la société de demain.

Je suis investie non seulement au comité, mais également dans différentes commissions. Mon intérêt se portait à la base sur les dossiers plutôt pédagogiques, mais l'actualité m'a conduite à m'intéresser également à des dossiers plus politiques. J'ai deux enfants en bas âge et il m'est parfois difficile de sacrifier le temps que j'aimerais leur consacrer pour assister aux différentes rencontres et commissions. Mais je choisis de le faire, car certains dossiers doivent être défendus aujourd'hui avant qu'il ne soit trop tard. D'autre part, il s'agit d'un engagement vraiment passionnant et quand on a commencé à suivre certains dossiers, on a envie de tous



les suivre. De nombreux dossiers sont en effet étroitement imbriqués, comme celui de l'horaire annuel et celui de l'horaire hebdomadaire.

Mon engagement me permet de me sentir au milieu de l'action et de me sentir moins frustrée. En effet, ces dernières années, les enseignants subissent beaucoup de nouvelles contraintes que j'ai évoquées plus haut et qui ont détérioré nos conditions de travail. Ainsi, mon engagement au comité me donne l'impression d'agir plutôt que de subir, même si les dossiers avancent parfois très lentement. Si mon engagement au comité n'a pas vraiment modifié ma vision professionnelle ou personnelle du métier d'enseignant, il m'a permis de mieux comprendre l'institution et ses mécanismes.

Comprendre comment se prennent les décisions permet parfois de dédramatiser la hiérarchie, mais cela permet surtout de comprendre comment combattre les décisions qui nous paraissent délétères et dangereuses et ainsi mieux nous battre pour notre métier.

Il y a de la place au comité, annoncez-vous dès maintenant, même si vous ne pensez venir qu'à la rentrée 2018!

Francesca Marchesini

la clémence



Administratif interdit!

Incredibly, à marquer d'une pierre blanche: la direction générale a interdit aux collègues de faire de l'administratif! D'habitude, l'institution est plutôt prolifique en production de paperasses en tout genre. Mais là, l'ordre est clair: interdit d'écrire aux parents pour les informer sur les raisons de la grève. On en reste coi. Surtout qu'en contrepartie, ce sont les directions qui ont informé les parents de la tenue d'une grève. Et certains ont annoncé une grève reconductible en demandant aux parents de garder les enfants à la maison les lundi, mardi et mercredi de la semaine concernée, alors que le Cartel avait prévu... une heure d'arrêt de travail! Double dépassement en tenaille: plus d'administratif et grève reconductible pour certaines écoles, alors que les syndicats ne voulaient qu'une heure de grève et informer les parents. Au sortir des fêtes de fin d'année, il n'y a pas que le champagne qui donne le tournis!

Codes ou notes? Telle est la question...

Mardi 16 janvier, une poignée de membres œuvrant aux degrés 7 et 8 ont offert de leur temps pour échanger à propos de l'évaluation des compétences de leurs élèves. En résumé, la question était: codes ou notes? On sait que le thème agite les salles des maîtres depuis quelques années. Alors?

Pierre Graber, président du SAEN



Au risque de décevoir le lecteur, ce billet étant rédigé avant la rencontre, je ne livrerai pas le verdict ni la substantifique moelle des réflexions engagées. Je me limiterai donc à décrire le contexte.

Ayant passé toute ma carrière dans le cadre de l'école secondaire, j'ai toujours chiffré les résultats de mes élèves. Comme ça se pratiquait ainsi depuis des générations, c'était bien compris des parents qui avaient connu cela comme élèves. Tout va bien dans le meilleur des mondes possibles? Eh bien non!

L'école primaire neuchâteloise a montré l'exemple. Dès 1974, elle a renoncé à noter les élèves des deux premières années (correspondant à notre premier cycle actuel) et en 1990, les codes (de A à D) se sont imposés aussi dans les autres degrés. Une fois n'étant pas coutume, il semble y avoir un réel consensus. En effet, à ma connaissance, seul le parti radical a tenté en 2006 de profiter de la dynamique genevoise¹, mais le projet de loi n'est pas allé au-delà de la commission législative du Grand Conseil.

L'adhésion à HarmoS a relancé le débat. En effet, la huitième année est alors passée de l'école secondaire à l'école primaire. Toutefois, pour limiter les bouleversements que cela entraînait, les notes y ont été conservées pour évaluer le travail des élèves et les orienter dans les filières (puis les niveaux) du secondaire. Dans la foulée, on a aussi immédiatement décidé d'accoupler la 8e à la 7e. Cela semblait faire sens, sauf que dans ce nouveau demi-cycle, deux systèmes d'évaluation coexistent! Aïe!

Depuis trois ans, un nouveau processus d'évaluation² est mis en place à l'école primaire. Sans remettre en compte l'utilisation des codes, il modifie la manière

dont la progression des élèves est observée, ainsi que sa communication aux familles. On aurait pu s'attendre à ce que la huitième année fasse l'objet d'une réflexion dans ce cadre-là, mais la crainte de remous – y compris parmi les enseignants, selon leur vécu – a conduit au maintien du statu quo.

Le SAEN est intervenu auprès de la cheffe du département pour qu'on abandonne l'hypocrisie actuelle et qu'on harmonise les pratiques au minimum au sein du demi-cycle, mais plutôt pour l'ensemble de l'école primaire. En effet, dans certains cercles, il y a des classes à deux degrés (7 et 8) dans lesquelles les enseignants doivent appliquer deux modes d'évaluation différents!

C'est un défi assez passionnant et il est certain qu'il serait perçu comme tel par une majorité des enseignants concernés... si la question ne surgissait à un très mauvais moment, alors que les autorités envisagent d'élever d'une unité le nombre moyen d'élèves par classe à l'école primaire. Dans ces conditions, il sera difficile d'exiger de nouveaux efforts de la part d'enseignants déjà surchargés et démotivés par le manque de reconnaissance de leur travail.

«Il est temps de s'inquiéter très sérieusement du moral de nos enseignants, les vrais héros du système, formant nos futurs cadres et ouvriers, nos futurs chercheurs et dirigeants, nos futurs concitoyens. Si vous voulez détruire un pays, commencez par démoraliser les enseignants, tout le reste suivra!³»

¹ Initiative pour le maintien des notes à l'école primaire

² Pas dans les meilleures conditions: précipitation, formation insuffisante; mais c'est une autre question!

³ Cédric Villani dans le cadre d'une table ronde restituée par L'Humanité, 16 mai 2014

SAEN

+41 (0)78 634 48 49
www.saen.ch

Nouvelles structures: atout décisif ou luxe dispendieux?

Comme souvent, la question contient la réponse. Si on évite le manichéisme, les nouvelles structures de l'école obligatoire apportent plusieurs innovations intéressantes... mais le coût en semble prohibitif pour un canton incapable de subvenir à ses besoins élémentaires!

Panier percé...

Au risque de se répéter, rappelons que le Conseil d'État avait proclamé en 2010 que «À terme [la régionalisation] devrait permettre de générer des économies.»

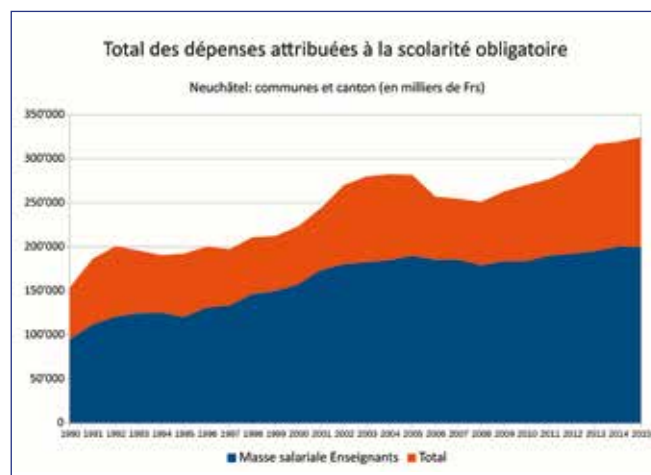
Le moins que l'on puisse dire est qu'on en est très loin! 2011 est prise en compte comme étalon puisque c'est la dernière année civile dans les anciennes structures. 2015 est l'exercice comptable le plus récent dont les données sont diffusées par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

À noter que l'horaire hebdomadaire des élèves a été augmenté lors de l'adoption du concordat HarmoS, en même temps que la mise en place des nouvelles structures. Cela a concerné principalement les deux premiers degrés, mais aussi le reste de la scolarité obligatoire avec une grille PER-compatible renforcée comprenant l'anglais dès la 7^e. Globalement², cela doit représenter un coût de 5,4 millions en 2012 et se stabiliser à environ 7,7 millions dès 2014³. Quant à la réforme du cycle 3, elle n'intervient qu'à partir de 2015 (moins d'un million pour cette première année). Pour mesurer le poids des nouvelles structures, nous avons donc retiré ces montants de la hausse observée par l'OFS.

Par rapport à l'année 2011 — dans la norme des dix précédentes, c'est pour le moins spectaculaire!

(en Mio)	2012	2013	2014	2015
Hausse	12,1	39,2	42,1	47,2
Suppl. horaire + cycle3	5,4	7,2	7,7	8,5
Hausse nette	6,7	32	34,4	38,7

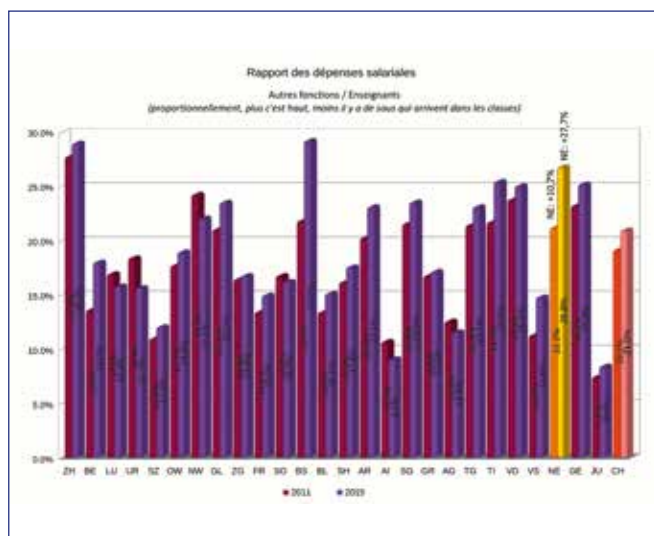
En 2012, les nouvelles structures ont été mises en place dès le second semestre (année 2012-2013).



Même si l'incidence de l'augmentation des horaires devait avoir été sous-estimée, la marge est telle qu'on ne peut que s'interroger sur ce dérapage, puisque les nouvelles structures étaient supposées s'autofinancer ! Pour qui l'aurait oublié, rappelons encore que les progressions salariales ont été fortement rabotées en 2015 (et 2016) avant le passage à la nouvelle grille, qui réduit encore le salaire de carrière des enseignants les moins rémunérés de Romandie...

«Indécence», vous avez dit «indécence»?

Dans son plan de législature, le Conseil d'État a prévu de recourir à une mesure mettant gravement en danger la qualité du travail en classe: augmenter d'une unité la moyenne du nombre d'élèves à l'école primaire. Or, cela n'est censé apporter qu'une économie d'un million de francs pour l'État (et 1,3 million pour les communes). Quand on observe le dérapage incontrôlé présenté ci-contre, on ne peut que s'insurger face à un tel manque de respect des enfants et de leurs enseignants! Si on compare ces données avec les autres cantons,



on constate rapidement que Neuchâtel est désormais sur le podium des «gaspilleurs de ressources»; 26,8% des montants consacrés à la scolarité obligatoire ne vont pas dans les classes en salaires d'enseignants; à comparer avec les 8,4% du Jura. Ainsi, en 2015, dans le calcul du coût annuel par élève, 7440 francs étaient dus aux salaires des enseignants et 1120 francs en autres salaires; dans le Jura, les montants étaient respectivement de 8470 et 460 francs. La vérité doit probablement se situer à mi-chemin entre les deux voies...

Un peu d'histoire

Après le plébiscite national⁴, les adhésions du canton de Neuchâtel au concordat HarmoS et à la Convention scolaire romande ont été l'occasion de revoir les structures de l'école obligatoire.

- En 2008, le Conseil d'État souhaite profiter de l'occasion pour donner davantage de cohérence au pilotage et corriger les dérives dues aux pouvoirs détenus par les commissions scolaires.

Indéniablement, la conduite de l'école neuchâteloise de demain serait plus rationnelle et efficiente sous la seule compétence du canton. Actuellement, dans l'enseignement, les communes n'ont que des compétences organisationnelles (ouvertures de classes) ou de nomination (engagement des enseignants).

Mais la concurrence d'un projet de loi soutenu par tous les grands partis – du PS à l'UDC – amène le Grand Conseil à rejeter massivement l'entrée en matière (100 voix contre 1!).

- Le projet de loi déposé en 2007 vise en effet à accroître les compétences des conseils communaux aux dépens des commissions scolaires.

Sur le plan communal, il n'y a pas un seul exécutif, mais deux, à savoir le Conseil communal et la commission scolaire, cette dernière exerçant des compétences exécutives dans le domaine scolaire en vertu de la loi et des règlements cantonaux en la matière. Cette situation entraîne un certain nombre de difficultés (...) Les commissions scolaires sont souvent composées de parents d'élèves.

Les nouvelles structures en pratique...

Points forts

- Remplacement des commissions scolaires par des directions professionnelles.
- Renforcement du travail pédagogique en équipe.
- Amélioration du suivi des élèves tout au long de la scolarité obligatoire.
- Accroissement du sentiment d'appartenance des enseignants (du collège au cercle).

Points faibles

- Complexification supplémentaire de la gestion de l'école.
- Propension des cercles/centres à travailler chacun de son côté, apparition de divergences.
- Dérive anarchique des pratiques au lieu de l'harmonisation cantonale souhaitée.
- Directions débordées de travail administratif.
- Manque de transparence dans l'implication politique des communes.
- Apparition de démarches autoritaires.
- Autonomie réduite dans la gestion courante de la classe (activités hors les murs...).

- Le parlement et le gouvernement ayant clairement viré à droite à la suite des élections d'avril 2009, le projet de cantonalisation est abandonné... également sous la pression des villes et des grandes communes (La Tène et Val-de-Travers sont nées en janvier).

- En été 2010, le Conseil d'État met en consultation un projet de nouvelles structures de l'école obligatoire. *(La régionalisation) est un projet modèle dans le sens d'une bonne collaboration entre État et communes, puisque les tâches de chacun sont clairement définies et pourront être exercées dans un sain partenariat, en respectant les compétences actuelles des communes. La réorganisation de la gestion des ressources financières et humaines va permettre une économie pour l'État et les communes. Globalement, l'augmentation des coûts est compensée par l'ensemble des mesures qui sont prises.*

Le rapport en consultation se veut très détaillé et présente diverses variantes de mise en place des cercles scolaires. « Environ trois quarts des 109 entités consultées ont répondu et, globalement, le projet a reçu un accueil favorable. » Mais on est à la limite de la manipulation: faute de pondération, les avis des enseignants sont noyés dans la multitude de réponses d'entités parfois très éloignées de la problématique, consultées à plusieurs titres; de surcroît, la consultation⁵ lancée à la fin du mois de juin s'achève le 1er septembre. La réponse du SAEN est clairement hostile au projet, même si celui-ci contenait quelques éléments favorables (structures verticales, par exemple, directions à l'école primaire, affranchissement des commissions scolaires...)

Le 25 janvier 2011, le projet de loi est accepté par 100 voix contre 3...

Quel pilotage pour l'école neuchâteloise?

Dans tous les cantons, l'école obligatoire doit répondre à une double logique, générale et spécifique, cantonale et régionale. Partout ailleurs en Romandie, le pilotage est cantonal avec une délégation régionale sous forme d'une part d'autonomie concédée aux établissements; cela correspond d'ailleurs assez bien à notre conception:

Pilotage cantonal prioritaire

- Engagement et encadrement des équipes de direction.
- Nomination, statut, salaire des enseignants et des directions.
- Plan d'étude, moyens d'enseignement, réformes scolaires, formation continue.
- Directives pédagogiques et didactiques.
- Directives concernant les enfants à besoins éducatifs particuliers.
- Institutions, classes spéciales, ressources documentaires...
- Suivi des résultats globaux des élèves.
- Outils informatiques de gestion de l'école.

Pilotage régional prioritaire

- Mise à disposition et gestion des locaux et de leur équipement.
- Engagement des enseignants, répartition du travail.
- Gestion des horaires des élèves et des enseignants.
- Organisation du travail pédagogique en équipes.
- Contacts avec les familles et avec le public.
- Gestion des classes (effectifs, encadrement, localisation...).
- Gestion des mesures d'aide pour les élèves en difficultés.
- Gestion des activités extrascolaires (fêtes, camps...).
- Gestion du matériel, des petites dépenses.

Adhérez!

Faites adhérer!

Toutes les informations sur www.le-ser.ch/cantons/section

section
SER

Maudites commissions scolaires!

Tout au long de l'histoire de l'Instruction publique, les commissions scolaires ont joué un rôle prépondérant. Composées de «citoyens ordinaires», celles-ci jouissaient des prérogatives d'un exécutif. Sans jamais avoir été élus par la population, certains de leurs membres exerçaient un pouvoir parfois excessif... et peinaient à respecter le secret de fonction. L'engagement des enseignants leur était confié et cela tenait parfois à des critères éloignés de la gestion moderne des ressources humaines. On parlait alors volontiers du coup de piston dû à la «vitamine A» (Amitiés) correspondant à l'actuel «réseau»... Très souvent, on y plaçait aussi les enseignants dans les classes selon leur genre: les femmes avec les petits, les hommes avec les grands.

Bien sûr, la présidence était décisive et cela tenait de la loterie. Dans bien des cas, des gens dévoués ne mesureraient pas leur temps pour le bien des enfants de leur

commune; ils se mettaient à disposition pour diverses activités (sorties, camps, fêtes scolaires...).

Mais, souvent aussi, les membres de la commission scolaire en faisaient partie durant la scolarité de leurs enfants et la quittaient au moment où ceux-ci passaient à l'école secondaire... Leur double casquette pouvait parfois causer bien du souci aux enseignants chez qui leurs enfants effectuaient leur scolarité, surtout dans les petits villages.

Il est assez piquant d'observer que les prérogatives des commissions scolaires et les abus de certains commissaires auront conduit à leur disparition!

¹ Réduction de l'écart avec les élèves valaisans ayant suivi plus de 1000 heures de cours supplémentaires au cours de leur scolarité.

² On additionne tous les coûts assumés par les communes et le canton (salaires, services, matériel et investissements).

³ Il s'agit des estimations transmises aux députés en 2008.

⁴ Votation du 21 mai 2006, acceptée par 86% des votants.

⁵ Voir sur le site www.saen.ch/dossiers

Régionalisation de l'école neuchâteloise, quel bilan?

Il est peut-être temps de tirer un bilan de la régionalisation de l'école obligatoire neuchâteloise.

Une couche politique et administrative a été ajoutée, sans aucun apport pédagogique déterminant, si ce n'est une organisation locale des classes en phase avec les aspirations parentales, ce qui n'aurait peut-être pas été le cas avec un pilotage exclusivement cantonal.

En clair, la régionalisation de l'école obligatoire a joué un rôle non négligeable d'amortisseur dans la volonté sans cesse renouvelée des autorités cantonales de réaliser des économies, aussi dans l'école et la formation, notamment par le biais de fermetures de classes. Trouver d'autres points positifs à la régionalisation paraît bien difficile: qui trouvera positif le creusement des inégalités de traitement entre élèves au même profil d'un cercle à l'autre? Qui trouvera positif de confier la direction politique de l'école à des magistrats professionnels dont la compétence reste à démontrer?

Ce qui apparaît sûr, c'est que la régionalisation n'a fait qu'accentuer les tares frappant les cycles de l'école obligatoire.

Au cycle 3, l'exfiltration des enseignants mastérisés continue, qui doivent faire place à de «vrais» pédagogues, de surplus moins coûteux, qui n'auront pas usé trop longtemps leur fond de culotte sur les bancs de l'université. Et un cycle 3 confié à des enseignants de moindre formation prépare de plus en plus mal la transition des élèves vers le secondaire II.

Au cycle 2, la pression reste toujours énorme sur les collègues qui doivent gérer au mieux l'inadéquation parfois abyssale entre des exigences scolaires élevées et des comportements d'élèves de plus en plus problématiques.

Enfin, au cycle 1, la notion de premier cycle n'a justement pas pris, avec la consolidation de deux demi-cycles où trop de collègues ne veulent pas voir ce qui s'est fait avant elles ou ce qui se fera après elles.

Si la régionalisation ne doit pas être le bouc émissaire des maux dont souffre notre école neuchâteloise, elle fait cependant davantage partie du problème que de la solution.

John Vuillaume

En tant que membre du SER
vous profitez de 15% de rabais
sur les assurances de Generali.

Generali Assurances
T +41 800 881 882
partner.ch@generali.com
generali.ch/ser



© Gianni Ghiringhelli



«A-B-C» reste l'abc de l'école secondaire

L'organisation de l'école secondaire jurassienne avec trois niveaux répond largement aux besoins. C'est la conclusion d'un rapport demandé au Gouvernement par voie de postulat il y a tout juste deux ans. L'exécutif émet cependant quelques propositions d'améliorations du système. Les passages ascendants et descendants, par exemple, pourraient être plus rapides d'un niveau ou d'une option à l'autre. Le contenu des options pourrait mieux correspondre aux compétences des élèves, par un système de choix de branches à option plus souple (accès aux mathématiques appliquées ou aux activités manuelles, par exemple). Cependant, la priorité, c'est un meilleur accompagnement des élèves en difficulté: chaque année, 20 à 25% d'élèves achevant leur scolarité obligatoire rejoignent des mesures transitoires ou de raccordement, 200 à 300 apprentis sont en rupture de contrat, et la proportion de 18-25 ans à l'aide sociale dépasse 12%. Quelques pistes sont évoquées: projet professionnel dédié à la recherche de stages et de places d'apprentissage en option 4, retour de l'enseignement de l'anglais en option 4, concept de stages introduit dès la 9H, mise en place d'un partenariat avec les associations professionnelles. Il reviendra au Service de l'enseignement (SEN) de mettre en œuvre les propositions du rapport, rapport à mettre en lien avec d'autres études actuellement en cours: École 2030, concept d'enseignement spécialisé, Option Orientation Projet, enveloppes financières. (cf)

© Philippe Martin



EPS: le SEJ fait une réponse de Normand

Consulté sur les modalités d'introduction de la troisième heure d'éducation physique et sportive (EPS) en 9H, le SEJ peine à choisir LA branche qu'il conviendra d'amputer d'une leçon, puisqu'il est exclu d'ajouter une 34e heure au pensum déjà chargé des élèves jurassiens. Le sujet a été abordé par le Comité central et le Comité élargi, et tous deux sont d'avis que ce choix devrait s'opérer entre l'éducation visuelle (deux heures actuellement) et l'informatique (deux heures actuellement). La Conférence des directeurs des écoles secondaires (CODES) et la Commission pédagogique pensent de même. Mais comment ne pas préférencier l'une par rapport à l'autre? Le SEJ propose de couper la poire en deux et de prévoir une dotation de trois leçons pour ces deux branches, contre quatre aujourd'hui, deux leçons étant attribuées à l'une le premier semestre et à l'autre le second. Il suffisait d'y penser. (cf)

Se sucrerait-on sur le dos des étudiants?

La HEP-BEJUNE améliore-t-elle ses comptes au détriment de ses étudiants? Question écrite de Rémy Meury au Gouvernement jurassien. La formation par l'emploi en troisième année d'études, mise sur pied pour pallier la pénurie d'enseignants de niveau primaire, permet aux étudiants d'effectuer des remplacements rémunérés plutôt que des stages non payés. Les salaires perçus sont versés dans un pot commun puis répartis entre tous les étudiants. Mais une nouvelle mesure du budget 2018 prévoit une retenue de 15% sur les salaires pour financer les frais administratifs d'organisation à charge de la HEP. Sachant que les remplacements ont rapporté en 2016 800'000 francs au pot commun, le député peine à croire que leur gestion atteint un montant de 120'000 francs, et ce d'autant moins qu'avec l'organisation de remplacements, celle de stages n'est plus nécessaire. Il parle d'«exploitation des étudiants par l'institution chargée de les former» et demande au Gouvernement s'il entend demander les détails de ces prétendus frais supplémentaires. Il veut également savoir si l'Exécutif est favorable à accorder davantage de compétences à la Commission interparlementaire de contrôle qui, pour l'heure, ne fait que prendre connaissance du budget établi par le Comité stratégique de la HEP, avec le seul droit de poser des questions. (cf)



+41 (0)32 422 48 00
www.sej.ch

Se préparer à l'arrivée de Moutier

Une unité administrative chargée de préparer l'arrivée de Moutier sera complète et opérationnelle à la fin du premier trimestre de 2018. Tous les services doivent faire l'inventaire des tâches à réaliser pour harmoniser les pratiques. Un inventaire syndical s'impose aussi.

.....
Rémy Meury, secrétaire général du SEJ



Même si tout n'est pas encore clarifié juridiquement, nous partons du postulat que Moutier sera jurassienne le 1er janvier 2021. Il est bon de faire l'inventaire de ce qui est aujourd'hui différent et qui devra s'harmoniser, si possible, sans maintenir dans tous les cas de différences notoires.

De nombreux éléments amélioreront le statut des enseignants prévôtois en arrivant dans le Jura. On estime évident que ces aspects seront harmonisés en leur faveur. Mais qu'en sera-t-il pour les domaines où Berne est plus favorable que le Jura? Quelques exemples en vrac.

Le premier élément qui vient à l'esprit est la promesse faite aux employés de l'État de Berne qui passeront dans le Jura, dont beaucoup d'enseignants, de conserver leurs droits acquis, à vie si nécessaire. Pour les enseignants, globalement, le passage de Berne dans le Jura est plutôt favorable en termes de salaires. Mais il existe des exceptions.

Les enseignants d'écoles professionnelles, une bonne partie du moins, sont mieux rémunérés dans le canton de Berne. Il est difficile d'imaginer, par exemple pour certains enseignants de la division technique actuellement en procédure contre leur nouvelle classification, que des différences importantes de salaires soient introduites par cette arrivée de Moutier. Notamment que les enseignants de Moutier bénéficieront de droits acquis à vie alors que ceux du Jura n'en bénéficient ou bénéficieront que pendant deux ans.

La même question se pose pour les enseignants en économie familiale, qui bénéficient du même salaire que les enseignants secondaires à Moutier, alors que dans le Jura une diminution de trois

classes est opérée pour «défaut de formation».

Du côté des directions d'écoles obligatoires, deux statuts existent dans le Jura: primaire et secondaire. Berne vient d'introduire un statut unique.

Le perfectionnement professionnel des enseignants est nettement mieux reconnu et pris en charge dans le canton de Berne. Une inégalité de traitement dans le Jura avec l'administration est manifeste. Dénoncée par le SEJ qui ne se taira que quand cette inégalité aura disparu.

L'allègement lié à l'âge est double à Moutier, suite à la mesure OPTIMA dans le Jura qui ne passe toujours pas au SEJ.

Le traitement en cas de maladie ou accident est versé à 100% pendant une année dans le canton de Berne. Pendant un mois seulement dans le Jura.

Dernier élément à évoquer pour l'heure, le transfert des avoirs LPP vers la Caisse de pensions du Jura. Il semble que les prestations sont assez semblables de part et d'autre. Cependant, l'obligation du transfert sera-t-elle imposée ou le choix sera-t-il laissé aux employés? Ou ce choix ne sera-t-il proposé qu'à certaines catégories d'âge?

Tous les aspects évoqués ci-dessus, et bien d'autres encore, doivent être abordés avec les syndicats, le SEJ, bien sûr, mais aussi le SEFB qui défend encore les enseignants de Moutier. Une structure d'échanges, voire de négociations, entre partenaires sociaux doit être créée.

Nous reviendrons régulièrement sur ce thème de l'arrivée de Moutier, jusqu'en 2021, pour évoquer aussi des aspects structurels de l'école. Espérons que nous pourrons nous féliciter de l'ouverture du dialogue demandé par le SEJ.



© Philippe Martin

Cycle 1: formation gratuite

La Direction cantonale de l'instruction publique a pris l'an dernier une décision qui avait le goût d'un cadeau de Noël. L'OEKO (Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire) annonçait en effet début décembre qu'il prendra en charge les taxes semestrielles prélevées pour la formation complémentaire intitulée «enseigner au cycle 1, de la 1^{re} à la 4^e années». Ainsi la possibilité est-elle offerte sans se ruiner, pour les personnes concernées (enseignants formés au primaire et travaillant en 1H ou 2H, ou maîtresses d'école enfantine enseignant en 3H ou 4H), d'obtenir le CAS qui supprimera toute retenue sur leur salaire. (de)

Une rencontre positive

Le 5 décembre dernier, quelque deux-cents enseignants ont pris part à la rencontre avec Bernhard Pulver, organisée à Bienne et qui était consacrée à quatre thèmes, à savoir la grille horaire, l'informatique et l'éducation aux médias, les devoirs, l'évaluation. Les changements annoncés par le directeur de l'Instruction publique ont rencontré un écho globalement positif, qui peuvent être qualifiés de plutôt constructifs. Les principales modifications prévues pour la grille horaire francophone: en 9H, le dessin et l'informatique devraient passer à une leçon hebdomadaire, alors qu'ils sont limités à une demi-leçon actuellement; en 10H et en 11H pourraient être attribuées jusqu'à deux leçons supplémentaires d'appui; en 7H et en 8H, il est proposé de remplacer une leçon de français par de l'informatique; est enfin souhaitée une augmentation des leçons facultatives possibles choisies par les élèves de 3H à 6H.

La réalisation de ces propositions engendrera évidemment une augmentation du total de leçons hebdomadaires. Cet allongement de l'horaire devrait être compensé par une diminution des devoirs à domicile et donc une diminution des inégalités également.

En matière d'évaluation, les discussions furent nourries pour ce qui concerne le secondaire I particulièrement; le corps enseignant de ce cycle est en effet très partagé, entre ceux qui prônent le maintien d'une procédure actuelle jugée fonctionnelle et ceux qui souhaitent une plus grande souplesse dans le système d'évaluation.

En ce qui concerne l'ensemble du cursus obligatoire, les projets de la Direction de l'instruction publique tendent vers une moins grande fréquence des évaluations et un accent plus fort sur les entretiens avec les parents. (aj)



Bienvenue sur les réseaux sociaux!

Adeptes des réseaux sociaux? N'hésitez pas à faire vivre ceux de votre syndicat et donc à vous abonner à son compte *twitter* (@2735SEFB) et à sa page *Facebook* (sefb réunir pour réussir) ad hoc. (de)

Anne, ma sœur Anne...

Quitte à passer pour un perroquet, le Comité central vous rappelle qu'il cherche activement de nouveaux membres, représentant les trois degrés de l'école obligatoire. Ambiance motivée et chaleureuse garantie, possibilité d'assister à une séance sans engagement mais avec défraiement. La prochaine est fixée le 22 février de 16 à 19h à Bévillard. (de)

À votre service

Le bureau du SEFB (Champ Pention 12, Bévillard, 032 492 52 56) est ouvert tous les après-midis, selon l'horaire suivant: mardi, mercredi et jeudi de 13h45 à 17h, lundi et vendredi de 14h30 à 17h. (de)

Les retraités aussi

La section Retraités du syndicat a accepté officiellement ses nouveaux statuts et donc ratifié la transformation du SEJB et SEFB. (de)



+41 (0)32 492 52 56
www.sefb.ch

Journée des enseignants: tous citoyens, tous acteurs?

Durant sa dernière séance de l'année dernière, le Comité central a définitivement choisi le titre de la prochaine Journée des enseignants, fixée rappelons-le au mardi 24 avril 2018, à laquelle il se réjouit de pouvoir accueillir le président du Gouvernement bernois, Bernhard Pulver.

Dominique Egger

C'est une première excellente nouvelle concernant cette Journée des enseignants: le directeur de l'Instruction publique bernoise, empêché dans un premier temps, a finalement réussi à libérer la journée du 24 avril pour la manifestation de Tramelan. Le SEFB se réjouit d'autant plus de sa présence qu'il a toujours pu compter sur le soutien précieux de ce conseiller d'État. La cause de l'école et de tous ses professionnels tient à cœur de ce politicien engagé et ouvert, aux vues modernes et pointues. Face aux répétées mesures d'économies dictées par la droite bernoise, l'engagement de Bernhard Pulver a été apprécié à sa juste valeur.

Arrivé à la tête de l'Instruction publique le 1er juin 2006, Bernhard Pulver quittera cette fonction à la fin mai prochain. Pour la dernière fois ce printemps, les enseignants francophones profiteront donc à la fois de ses connaissances et de son franc-parler. Une occasion de tirer le bilan de ces douze années de collaboration certes, mais surtout d'entendre la prise de position d'un spécialiste attentif.

Un thème porteur

Le titre de cette Journée 2018, *Tous citoyens, tous acteurs?*, exprime clairement la préoccupation dont on y traitera prioritairement. On soulignera cependant que l'attitude, l'action et l'engagement citoyens y seront abordés non seulement sous l'angle de l'éducation à la citoyenneté des écoliers – une question que le Comité central souhaite voir examinée notamment par un-e spécialiste de la HEP BEJUNE –, mais bien évidemment aussi sous celui de la nécessaire citoyenneté vécue par les enseignants.

Dans le prolongement presque logique de ces questions d'engagement, la Journée donnera la parole, probablement en début d'après-midi, à deux associations qui tiendront par ailleurs chacune un stand sur place. Ainsi se présenteront le groupe régional de l'Association suisse du Mimosa du bonheur, dont on rappellera qu'il vient d'être relancé avec enthousiasme par un groupe de bénévoles et qui vit présentement sa période de vente annuelle, ainsi que l'association Pro Juventute Arc jurassien, laquelle chapeaute dix-huit groupements régionaux actifs dans le Jura bernois, dans ses cantons voisins de Neuchâtel et du Jura, ainsi que dans le Nord vaudois.

Des orateurs de qualité

Comme de coutume, la Journée annuelle des enseignants francophones bernois proposera les interventions d'orateurs de haut niveau. En sus de Bernhard Pulver, la matinée verra s'exprimer des spécialistes passionnants. Ainsi le Comité central espère-t-il bien pouvoir accueillir et écouter notamment Florian Lascroux, ancien président du CSFEF (Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation, où notre coprésidente Josy Stolz est déléguée helvétique) et actuel coordonnateur de l'unité Solidarité et développement au siège de l'Internationale de l'Éducation, à Bruxelles s'entend.

Un accent important de la Journée sera consacré à la santé dans le monde de l'école. Ce sujet actuel et capital sera abordé à l'aune notamment de l'enquête menée l'année dernière par le SER auprès des enseignants, et dont les résultats sont pour le moins édifiants. Pour parler de cette question brûlante, le Comité central fera appel à la contribution de la fondation nationale Promotion Santé Suisse, dont une des principales missions vise justement la santé en entreprise et plus largement dans le monde du travail.

Les détails du programme horaire et la liste définitive des interventions, avec présentation des orateurs, figureront dans une toute prochaine édition.

en bref...

Élèves sur scène centenaire

Le Royal de Tavannes souffle cent bougies cette année. Sa salle de cinéma, l'une des plus grande de Suisse romande à l'époque, avait été inaugurée le 24 février 1918. Le bâtiment, qui constituait alors une véritable prouesse technique, était signé du bureau d'architecture local Renk & Wuilleumier, auquel on doit plusieurs collèges de la région, et notamment celui de Courtelary. Le Royal, géré par une coopérative, annonce pour les 15 et 16 mars prochain les prestations très attendues des élèves de l'École de musique du Jura bernois. Deux soirées qui débute-ront à 19h30, avec entrée libre. (de)

Une revalorisation minimale

En plus de l'augmentation annuelle du palier qui concerne près de la moitié du personnel, le Conseil d'État a décidé de revaloriser les salaires à hauteur de 0,3% pour 2018. Cette augmentation peut être considérée comme minimale compte tenu de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation de 0,8% en 2017 et des finances cantonales saines. «Le Conseil d'État reconnaît l'engagement et les efforts réalisés par les collaborateurs et les collaboratrices.» C'est par ces mots le Gouvernement justifie son geste qui lui coûte quelque 3 millions. Oui, on aurait pu espérer mieux. Mais nous devons nous contenter de cela en espérant d'une part que des efforts considérables soient encore faits pour améliorer nos conditions de travail (encadrement des élèves, effectifs des classes, mesures de soutien...) et surtout que le Conseil d'État se montre plus généreux lorsque l'épineux dossier de notre caisse de prévoyance viendra sur la table. (ge)



© nfp

Débat ouvert autour d'un jour de congé

Comme le veut la tradition, un jour de congé a été accordé aux élèves et aux enseignant-e-s fribourgeois en l'honneur de MM. Berset et de Buman, respectivement Président de la Confédération et Président du Conseil National. Aussi, les vacances de Noël ont été rallongées d'un jour, le vendredi 22 décembre. Ce jour a fait couler passablement d'encre dans les colonnes du quotidien *La Liberté*. Plusieurs parents ont fustigé cette décision qui leur a créé de grandes difficultés d'organisation pour la garde de leur enfant, sans oublier d'égratigner ces chanceux enseignants. Or, ces réactions mettent en lumière un mal plus profond de notre société. Certes, il n'est pas facile de concilier vie professionnelle et vie familiale. Les contraintes obligent souvent les deux parents à travailler et l'engagement professionnel prend le dessus sur la vie privée. Mais les parents sont les premiers responsables de leurs enfants, la mission de l'école étant de les accompagner, de transmettre des savoirs et elle n'est pas, comme certains pourraient le penser, responsable du gardiennage. Dans une société où le bien commun est délaissé au profit du bien-être personnel, est-ce incongru de dire merci aux élus et à nos autorités pour ce jour de congé? (ge)



© Philippe Martin

Rencontre avec le bureau de la CRE¹

Le 13 décembre 2017, une délégation du comité de la SPFF a rencontré le bureau de la CRE, composé de deux inspecteurs (MM. Beaud et Bulliard) et d'un responsable d'établissement (RE) de chaque arrondissement. M. Stern, chef de service, assistait aussi à cette première séance. Deux sujets, parmi d'autres évoqués, ont retenu notre attention. L'organisation des mesures d'aide au sein des établissements reste très complexe. Partageant le constat d'un manque de dotation, chacun s'accorde sur le fait qu'il faut faire au mieux et analyser chaque situation pour soutenir les élèves en difficulté le plus efficacement possible. Une vision d'ensemble par arrondissement et une harmonisation des fonctionnements sont encore à creuser, mais l'évolution en cours nous incite à l'optimisme.

Les RE sont formés sur la visite de classe et en pratiquent régulièrement. Même si celle-ci ne prend pas la même forme dans chaque établissement, elle semble incontournable pour créer un lien particulier entre l'enseignant-e et son supérieur. En l'absence d'un concept d'évaluation, la SPFF a une nouvelle fois rappelé qu'elle demande un même message de base pour tous et que tous les RE travaillent sur un socle commun aussi pour la transmission des informations.

Force est de constater que les échanges ont été constructifs et rassurants, même si beaucoup de choses restent à construire, à stabiliser et à améliorer. (ge)

¹ Conférence des responsables d'établissement.

Une demande légitime

Le service des ressources a répondu à une demande de la SPFF et du LDF, nos collègues alémaniques. Le nombre d'enseignant-e-s formé-e-s à la HEP tend à dépasser celui des enseignant-e-s formé-e-s à l'École Normale. Une lettre commune a été envoyée au Conseil d'État afin de revoir notre classification salariale.

.....
Gaétan Emonet, président de la SPFF



Le système d'évaluation EVALFRI permet à une commission ad hoc de donner un préavis au Conseil d'État sur l'échelle de traitement à attribuer pour toutes les fonctions du personnel de l'État. Ce système prend en compte de nombreux paramètres propres à chaque profession par l'attribution de points. La formation en est la principale composante. Ainsi, la fonction enseignante des cycles 1 et 2 a été évaluée deux fois, les enseignant-e-s formé-e-s à la HEP et les enseignant-e-s formé-e-s à l'École Normale. L'analyse a donné des résultats différents, du fait de la formation. Dans un souci d'égalité de traitement, un accord a été trouvé, pour une classification unique, minimale pour les uns et maximale pour les autres. Il avait aussi été convenu qu'une fois la barre des 50% d'enseignant-e-s formé-e-s à la HEP atteinte, un réajustement devait être fait. C'est pourquoi la SPFF et le LDF ont adressé une demande formelle au Conseil d'État.

Quelques éléments argumentent cette demande légitime:

Comme je l'ai déjà évoqué, la proportion d'enseignant-e-s au bénéfice d'un bachelor est maintenant supérieure à 50%.

Le champ d'action des enseignant-e-s primaires est devenu beaucoup plus vaste pour plusieurs raisons: intégration des élèves souffrant de handicaps physiques et/ou de troubles de l'apprentissage, exigences de planifications et d'organisation, nouveaux projets mis et/ou à mettre en place...

Le niveau de formation de base ou acquis par la formation continue et l'expérience est de plus en plus élevé et doit être reconnu.

Le nombre d'interactions avec d'autres personnes impliquées au sein de l'établissement ou de la classe a considérablement augmenté. L'environnement de travail est de plus en plus complexe.

Les exigences des plans d'études, la complexification des matières et les nouvelles compétences demandées pour l'enseignement de l'anglais et des MITIC sont de plus en plus élevées. Elles ne permettent souvent plus d'assumer une classe à plein temps ou créent de la frustration, car on aimerait toujours faire plus, toujours faire mieux.

Des études récentes, dont celle du SER, prouvent que les enseignant-e-s, même s'ils considèrent leur métier comme un défi positif, voient leur état de santé se dégrader au fur et à mesure que la période scolaire avance et doivent tenir le coup, sans vraiment avoir le temps de déconnecter et de profiter de leur temps libre.

Enfin, la différence de quatre classes salariales entre le primaire et le secondaire I ne se justifie plus.

Vos associations professionnelles estiment légitime de revendiquer une classification en classe 20. D'autant plus que nous allons devant un départ massif d'enseignant-e-s à la retraite, en particulier par rapport aux nouvelles dispositions sur notre caisse de prévoyance. Cela créerait un attrait supplémentaire pour une profession qui souffre d'une pénurie chronique.

Nous attendons un positionnement de nos Autorités dans les prochains mois et nous sommes prêts à ouvrir des négociations sur ce thème pour que le «*gentleman's agreement*» conclu il y a quelques années se concrétise.



Visite de Valperca

Mercredi 7 mars 2018, la Commission Culturelle vous propose de découvrir ce lieu fantastique qui fournit à nos assiettes et à nos papilles un mets simple et de grande qualité.

Visite de l'élevage et dégustation de filets de perches à Rarogne:

Détails et infos: www.spval.ch/evenements/sortie-culturelle-valperca-1

Inscriptions jusqu'au 24 février 2018: spval@bluewin.ch

(os)



Foot: Crédit Suisse Cup 2018

Les classes du CO joueront les 2 mai 2018 à Vétroz.

Les 6H et 7H se défieront le 16 mai 2018 à Martigny.

Les 8H se rencontreront le 23 mai 2018 à Martigny.

La finale nationale aura lieu le 13 juin à Bâle.

Le processus d'inscription débutera le 19 février 2018 et se terminera le 29 mars. Des bénévoles sont toujours recherchés! Les personnes qui souhaitent mouiller le maillot pour ces journées doivent contacter Mathieu Moser: mathieu.moser@gmail.com.

(os)

Vœux 2018

Pour cette nouvelle année, les membres du comité de la **Société Pédagogique Valaisanne** vous transmettent tous leurs messages d'espoir en lien avec le futur des élèves de l'école valaisanne afin que ces derniers puissent rêver à leurs futurs savoirs.

.....
Olivier Solioz, président de la SPVal



Quand l'enfant rit dans le jardin,
le vent oublie tous ses tourments.
Quand l'enfant rêve au jour prochain
le temps s'arrête un court instant.
Le soleil alors résonne de mille mots cachés.

(Daniel Brugès)



Un large sourire ou des étincelles dans les regards des enfants sont les rayons de soleil d'une journée de classe. Les mots

bienveillants d'un enseignant illuminent le visage de ses élèves.

Bonnes résolutions 2018

2017 a tiré sa révérence avec son lot de satisfactions, mais également un panier d'incertitudes encore bien rempli. Cependant, en ce début d'année, oublions les différents tracassés et profitons pour prendre quelques bonnes résolutions avant de reprendre le chemin de la salle de classe.

David Rey, président de l'AVECO



- Cette année, n'essayons pas de transformer nos élèves en géographes aguerris, en littéraires avertis ou encore en fins mathématiciens... nous allons simplement chercher à les faire **progresser**.
- Cette année, finis les travaux de groupes au sein desquels un élève travaille, un contrôle le temps et le dernier dort tranquillement dans son coin... Chacun pourra et devra **mettre en jeu ses compétences** pour apporter une pierre (recherches documentaires, choix d'images, présentations orales ou écrites, réalisations de *PowerPoint*...) à l'édifice commun.
- Cette année, hors de question de laisser les élèves justifier l'absence de travail en raison de leur «nullité» dans l'une ou l'autre branche. Chaque élève doit **progresser**, quel que soit son niveau de départ.
- Cette année, rayons de la carte-classe cette zone qui se trouve en général au fond de la salle et qui regroupe ces statues qui attendent sans réactions la sonnerie. **Dynamisons** les classes, **réorganisons-les** pour en faire des espaces conviviaux.
- Cette année, n'essayons pas simplement de présenter le monde, mais de réellement le faire comprendre à nos élèves, pour en faire de **futurs citoyens**.

En ce début d'année 2018, laissons de côté quelques instants les difficultés liées à l'augmentation des tâches administratives, les combats syndicaux et les contraintes financières pour faire place à un message positif. Prenons de vraies résolutions afin que l'espace classe soit un lieu de réussite pour tous: professeurs et élèves.

Chères collègues, chers collègues,
tous mes vœux vous accompagnent pour cette nouvelle année.



www.belaro.nl/nl/producten/kaart/737001